

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
27e séance
tenue le
mercredi 10 novembre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

puis : M. ARELLANO (Mexique)
(Vice-Président)

puis : M. MONGBE (Bénin)
(Président)

SOMMAIRE

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- b) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- c) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- d) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAUX PROVISOIRES DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.27
16 novembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/48/182, A/48/291-S/26242, A/48/279, A/48/321, A/48/338, A/48/353, A/48/359, A/48/445-S/26501, A/48/484-S/26552, A/48/485; A/C.2/48/4)

- a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (E/1993/35)
- b) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- c) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DES NATIONS UNIES
- d) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 154 DE L'ORDRE DU JOUR : BUREAUX PROVISOIRES DES NATIONS UNIES (A/48/146 et Add.1, A/48/585) (suite)

Déclarations liminaires

1. M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable) dit que, dans le domaine des activités opérationnelles, l'ONU dispose de plusieurs atouts, et notamment deux grands avantages : d'abord, il existe un processus politique intergouvernemental qui guide les activités opérationnelles dans le cadre des Deuxième et Troisième Commissions et des organes subsidiaires du Conseil économique et social, et également dans les grandes conférences internationales. Cette structure élaborée permet de négocier des accords et d'échanger des données d'expérience, et le processus intergouvernemental guide les orientations des travaux en matière de développement. Il ne s'agit pas là d'une conception imposée mais au contraire d'un processus démocratique et ouvert. Le second avantage est la présence sur le terrain, puisque les activités opérationnelles des différents organismes sont coordonnées sur place par les coordonnateurs résidents.

2. Les directives données par l'Assemblée générale sont appliquées par le PNUD et font l'objet d'un examen triennal mené dans l'esprit de toutes les dispositions de la résolution 47/199. La pierre de touche de la coordination est la cohérence plus grande que l'on observe au niveau des pays. Maintes autres organisations de développement s'occupent depuis peu de décentralisation, alors que l'ONU a déjà en place une importante coordination à l'échelon national; la décentralisation est facilitée dans chaque pays par la note de stratégie nationale, élaborée par le gouvernement; cette note est le cadre qui définit ce que le système peut et ne peut pas faire et elle indique les priorités du pays. Ce système est en cours d'application et il est largement appuyé par les bénéficiaires; il a fait l'objet d'un examen lors d'un atelier tenu récemment à Turin par le Centre de formation de l'OIT, dont le rapport présente des directives qui pourraient être utiles aux gouvernements mais ce sont ceux-ci qui, en fin de compte, décident de la façon dont la coopération dispensée par l'ONU sera appliquée dans chaque pays. La méthode de la note de stratégie nationale porte donc ses fruits. Le deuxième élément, lié au précédent, est l'approche-programme qui constitue une tentative d'intégration à

(M. Desai)

la fois verticale et horizontale. Le troisième est l'exécution nationale des projets, modalité indispensable puisque, on le sait, l'objet de la coopération n'est autre que le renforcement des capacités nationales.

3. Les délégations peuvent être assurées que les organismes des Nations Unies pour le développement prennent très au sérieux leur souci de coordination et de rentabilité et que des progrès sensibles ont été faits depuis l'adoption de la résolution 47/199. Ce rôle de coordination est précisément assuré par le Département qui n'a pas de présence propre sur le terrain, où interviennent le PNUD, l'UNICEF et d'autres programmes. S'agissant du processus politique, deux éléments sont essentiels : le débat en cours sur la restructuration, qui fera l'objet d'une résolution, et les annonces de contributions. Une fois adoptée, la résolution devrait être de nature à modifier la démarche retenue, mieux répartir les tâches entre organes directeurs et agents d'exécution et permettre une meilleure évaluation des travaux, ce qui amènerait à la création de nouveaux mécanismes en 1994. Les annonces de contributions, quant à elles, vont en diminuant et il y a là un motif de grave préoccupation puisque, parallèlement, les efforts demandés aux organismes des Nations Unies pour le développement sont en augmentation constante. Enfin, le Secrétaire général adjoint souligne la nécessité d'une rationalisation des discussions intergouvernementales au sujet des activités opérationnelles et demande que des contributions plus importantes y soient apportées.

4. M. SPETH (Administrateur du PNUD) dit que le monde semble produire des crises avec une désolante régularité, comme la famille, les conflits ethniques et autres, les exodes de réfugiés, la désintégration sociale extrême, les catastrophes écologiques et même l'effondrement d'Etats. Or, étant donné l'interdépendance du monde contemporain, s'il éclate une crise quelque part, c'est une menace qui pèse sur l'humanité tout entière.

5. Pour écarter ce péril, deux initiatives sont fondamentales : mettre en oeuvre un nouvel agenda pour le développement et revitaliser la coopération internationale. Le concept de développement humain durable est susceptible d'inspirer cette double entreprise. Il faut suivre la voie qu'ont ouverte les accords conclus par tous les Etats Membres lors de plusieurs grandes conférences mondiales. Les déclarations et les plans ne suffisent pas pour appliquer cette notion, qui appelle à la fois une volonté nationale et une coopération internationale, des efforts concertés et une mobilisation de toutes les ressources. Or, les contributions annoncées restent très inférieures aux besoins. Alors que les fonds qu'il faut consacrer à l'aide humanitaire et aux réfugiés d'une part, et aux opérations de maintien de la paix d'autre part sont en augmentation constante, les contributions au PNUD sont en baisse. Et pourtant une action préventive serait peut-être de nature à écarter les menaces, ce qui serait judicieux qu'une tentative difficile de résoudre les crises une fois qu'elles ont éclaté.

6. En fait, la misère, des inégalités sans précédent, une véritable désintégration sociale, une dégradation chronique de l'environnement et les menaces sur la sécurité humaine constituent déjà une crise silencieuse qui rend urgent un développement humain durable qui ne se borne pas à la croissance économique mais qui en distribue équitablement les fruits, qui permette à chaque personne de s'épanouir et de participer aux décisions qui affectent sa vie et

/...

(M. Speth)

qui préserve l'environnement au lieu de le détruire. A cet égard, l'émancipation des femmes est à la fois indispensable et l'une des perspectives prometteuses des années 90.

7. La coopération pour le développement doit elle-même évoluer. Il faut trouver des ressources pour lutter contre la menace grandissante de la pauvreté mondiale, à mesure que se dissipe celle de la guerre froide. Or, l'appui de la communauté internationale au développement est en péril et risque de se marginaliser. Si l'on prend l'exemple concret de la sécurité alimentaire, étant donné l'accroissement prévisible de la population, il faudra tripler au moins la production alimentaire mondiale au cours des 50 prochaines années, et il faudra pour cela augmenter considérablement les rendements. Il faut reconnaître le droit à l'alimentation comme un droit de l'homme universel, tant conceptuellement que pratiquement, ce qui suppose un engagement de toutes les parties : gouvernements, ONU, FAO, FIDA, chercheurs, ONG et simples particuliers. Mais dans l'examen de l'aide, on ne peut se borner aux questions de la quantité, et il faut repenser aussi l'efficacité, la qualité et l'objet même de l'aide. Il faut aller au-delà de la notion d'aide, de façon à former des partenariats Nord-Sud découlant des responsabilités réciproques. Pour cela, la communauté internationale doit renforcer les institutions mondiales, trouver des ressources additionnelles et répartir les responsabilités, y compris celles de l'ONU, de façon rationnelle et complète.

8. Le déséquilibre grandissant entre l'aide d'urgence à court terme et l'aide au développement à long terme est profondément préoccupant. En effet, chaque année, entre 13 et 18 millions de personnes, surtout des enfants, meurent du fait de la faim, de la malnutrition et de la pauvreté, mais pour 10 à 15 % des cas la faim est due à une situation d'urgence alors que dans 85 à 90 % des cas elle résulte de la misère. Or l'ONU ne peut acquiescer au profond silence qui entoure cette crise du développement. Le moment est venu pour elle de retrouver son mandat initial dans le domaine économique et social. Les grands principes de l'ONU – droits de l'homme, démocratie, préservation de l'environnement, paix – ne peuvent être pleinement réalisés que si un vrai développement a lieu. C'est dire que l'Agenda pour la paix suppose un agenda pour le développement. Le développement humain durable est une condition préalable d'une paix durable à l'échelle mondiale.

9. Ce nouveau scénario suppose que l'ONU renforce son rôle dans le développement des nations. Le système des Nations Unies pour le développement est composé d'un groupe d'organismes et de programmes d'une richesse unique. Il faut tirer parti de cette richesse, et coordonner les attributions de chacun d'eux afin de compléter les efforts des pays et l'action des institutions financières internationales et des organismes d'aide bilatérale.

10. Mais l'ONU ne peut livrer les batailles de demain avec les armes d'hier. Elle doit se montrer à la hauteur de la revitalisation, du renouvellement, de la réforme indispensables. Le PNUD remplit depuis 40 ans des missions très exigeantes, et ses atouts continuent de résider dans les perspectives à long terme qui sont les siennes, l'accent qu'il met sur la création de capacités nationales, ses relations avec les gouvernements, avec les organismes des Nations Unies, avec les ONG, et sa démarche multi et intersectorielle. Avant

(M. Speth)

tout, il dispose d'un réseau de 131 bureaux extérieurs qui offrent à l'ensemble du système opérationnel un service unique. Comme son aide est gratuite, il ne vise pas la rentabilité immédiate et peut se concentrer sur la mise en place de systèmes et de structures, le processus qui permet au développement de progresser avec la participation du plus grand nombre. Il incarne les principes du développement préventif.

11. Le PNUD doit lui aussi se renouveler. Après consultation des délégations, l'Administrateur présentera au Conseil d'administration du PNUD des propositions tendant à renforcer la capacité du Programme de répondre aux besoins des pays et à faire de l'ONU une force unifiée, moins fragmentée et plus efficace en faveur du développement humain durable. Le Conseil d'administration a reçu, en juin dernier, un rapport sur la participation active du PNUD à la suite donnée à la résolution 47/199. Il a alors demandé à l'Administrateur de travailler avec d'autres organismes des Nations Unies pour le développement; le PNUD coopère activement avec ses partenaires du Groupe consultatif mixte des politiques au sujet de divers thèmes traités par la résolution, notamment la note de stratégie nationale, l'harmonisation des programmes et des cycles de programmation, les locaux communs, et la sélection des coordonnateurs résidents. Le Secrétaire général a souligné la nécessité de renforcer les fonctions du coordonnateur résident qui, dans chaque pays, est au centre des activités du système. Il faut en effet renforcer et moderniser le réseau de bureaux nationaux d'abord par une meilleure coordination locale – puisque l'on se plaint fréquemment de la fragmentation du système des Nations Unies. Le PNUD ne veut certes pas se charger de la gestion des programmes d'autres organismes, mais il faut une entité qui assure l'intégration, la synthèse, l'unification indispensables. Pour ce faire, il fera bon usage des notes de stratégie nationale et appliquera d'autres moyens encore. Le PNUD doit être mieux à même de fournir les services aux organes qui sont principalement chargés des situations d'urgence et des réfugiés, en élaborant une connaissance pratique approfondie des problèmes de développement pendant la période de transition qui fait suite à un conflit, ou encore dans l'introduction d'une économie de marché. L'Administrateur a déjà pris des mesures importantes pour procéder à un changement réel, ce dont il rendra compte. Il faut pourtant qu'on se souvienne que le coût, pour le PNUD, de l'appui qu'il apporte au système opérationnel sur le terrain est de l'ordre de 100 millions de dollars par exercice biennal, et que ce service ne doit pas être considéré comme allant de soi.

12. La plus grande force de l'ONU ne résidera jamais dans son autorité militaire, mais dans son autorité morale. Celle-ci doit se fonder sur un service réel rendu aux peuples, de façon à les aider à réaliser leurs aspirations à une vie meilleure, dans la dignité et la foi dans l'avenir. Cette autorité ne saurait être remise en question. Il faut donc que l'ONU soit une force positive travaillant pour le développement humain durable, mais cette aptitude est affaiblie par un manque de ressources, par un déséquilibre grandissant entre les ressources consacrées aux crises et celles affectées au développement réel, et par le coût de la revitalisation, du renouvellement et de la réforme pourtant indispensables. L'Administrateur exprime sa reconnaissance aux pays nordiques pour leur ferme appui politique et financier aux activités de développement des Nations Unies. Ces pays ont proposé un excellent ensemble de réformes, auxquelles l'Administrateur souscrit pleinement. Il faut maintenant

/...

(M. Speth)

avoir le courage d'aborder cinq nécessités criantes : celle d'une ferme réaffirmation du rôle social, économique et environnemental de l'ONU et, dans le domaine de la coopération pour le développement, de son rôle complémentaire de celui des institutions financières internationales et des organismes bilatéraux; la nécessité de définir l'Agenda pour le développement, qui complétera l'Agenda pour la paix; l'indispensable unification des programmes des Nations Unies pour le développement humain durable; les modalités nouvelles nécessaires au financement des programmes économiques et sociaux et le renforcement de la coordination; et la nécessité d'une augmentation du volume des efforts de développement de l'ONU.

13. Pour résumer, l'Administrateur appelle de ses vœux un nouvel engagement vigoureux en faveur du développement préventif et du développement curatif, seul moyen d'éviter le pire.

14. M. GRANT (Directeur général de l'UNICEF) dit que, devant les problèmes nouveaux surgis après la fin de la guerre froide, la communauté internationale doit agir simultanément sur plusieurs plans : intensifier les efforts pour que les capacités libérées par la fin de la guerre froide permettent d'apporter des solutions aux nouveaux problèmes concernant notamment le développement durable; trouver de nouveaux moyens d'atteindre les pays qui ne bénéficient pas directement des avantages de l'après-guerre froide, c'est-à-dire essentiellement les pays les plus pauvres; s'attaquer directement aux problèmes restés latents pendant 45 ans de guerre froide, qui émergent brutalement à l'époque actuelle, et qui, à l'instar des problèmes de pauvreté et de sous-développement, doivent être réglés sans tarder. Pour cela un effort concerté et massif est indispensable, et surtout une nouvelle approche à l'échelle internationale.

15. Le système des Nations Unies peut et doit jouer un rôle important dans ce nouveau contexte et se fixer une nouvelle série de stratégies communes. La Deuxième Commission s'est employée avec succès au cours des ans à dégager un consensus international sur un certain nombre de problèmes clefs concernant le développement. Il ressort de l'expérience acquise que toute stratégie de développement doit remplir plusieurs conditions pour être efficace : il faut se fixer des objectifs spécifiques et réalisables, dictés par l'expérience acquise au niveau des pays; il faut viser des objectifs précis, pouvant être atteints dans un certain délai et susceptibles d'être suivis aux niveaux national, local et mondial; il faut que ces objectifs soient étayés par des stratégies d'exécution auxquelles les institutions des Nations Unies peuvent contribuer de façon particulière; il faut mettre en place des mécanismes efficaces d'aide internationale en faveur des différents pays; il faut enfin des mécanismes spécifiques de suivi et d'examen des progrès accomplis, afin d'apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

16. C'est ce que prouve l'expérience acquise à la suite du Sommet pour les enfants, objet du rapport du Secrétaire général (A/48/321). Ce rapport fait état des résultats satisfaisants obtenus. A ce jour, près de 150 chefs d'Etat ou de gouvernement ont signé la Déclaration du Sommet et plus de 140 pays ont établi ou sont en train d'établir leur programme d'action national. Parallèlement, les engagements pris lors du Sommet ont été réaffirmés par un grand nombre d'instances mondiales et régionales et bénéficié d'un soutien sans faille de la part du système des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et

(M. Grant)

des ONG. Il est en outre extrêmement encourageant de constater que ces engagements se sont déjà traduits dans la réalité par des résultats spectaculaires : des millions d'enfants ont été sauvés et un nombre encore plus grand ont été tirés de la misère. Il reste cependant beaucoup à faire et le rapport du Secrétaire général rappelle à cet égard les objectifs fixés pour le milieu de la décennie : ils visent à sauver la vie de 2 millions d'enfants de plus par an et à obtenir des résultats spectaculaires sur le plan de la santé (éradication de la poliomyélite, de la tétanie néonatale, etc.). Ces objectifs peuvent sembler ambitieux mais ils sont réalisables; les dirigeants des pays en développement et des pays développés se sont engagés à les atteindre.

17. Le rapport du Secrétaire général souligne pour terminer que le Sommet mondial pour le développement social permettra de procéder à l'examen des résultats obtenus au milieu de la décennie. C'est dire qu'il donne l'occasion à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs. Il y a lieu de penser en outre qu'il permettra de mettre au point de nouveaux mécanismes et de lancer de nouvelles stratégies ambitieuses.

18. Passant à l'examen de la résolution 47/199, le Directeur général souligne qu'elle a fourni aux gouvernements et au système des Nations Unies un nouvel outil : la note de stratégie nationale. De nombreux représentants de l'UNICEF des différentes régions du monde signalent que ce nouveau mécanisme suscite l'intérêt des gouvernements et que des progrès sont déjà évidents dans ce domaine.

19. L'UNICEF assurant actuellement la présidence du Groupe consultatif mixte des politiques est particulièrement attaché à l'application de la résolution 47/199. Le Fonds est déjà intervenu auprès de ses bureaux dans la plupart des pays en développement et a pris des mesures en vue de l'aménagement de ses organes directeurs dans des locaux communs. Il se préoccupe également du renforcement du système du coordonnateur résident. Devant l'importance que revêt l'approche intégrée au niveau des pays, le Directeur général de l'UNICEF espère que l'Assemblée générale veillera à ce que le système des Nations Unies suive les grandes lignes tracées par la résolution 47/199.

20. Mme CAPELING-ALAKIJA (Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) dit qu'UNIFEM est l'une des rares organisations du système des Nations Unies qui a pour base un mouvement social, et qui doit son existence au mouvement international des femmes. Son but est donc de défendre la cause des femmes à travers le monde. UNIFEM, en tant qu'organisme des Nations Unies, est en rapport avec les gouvernements, mais il a aussi des liens étroits en dehors des sphères gouvernementales, notamment avec les nombreuses organisations féminines qui se sont multipliées au cours des dernières années. C'est envers elles qu'il a des devoirs. Devant les réticences que ces mouvements suscitent parfois, UNIFEM a compris qu'il ne suffisait pas de faire de la rhétorique, mais qu'il fallait apporter des preuves concrètes pour étayer son action.

21. Dans un monde moderne en proie à des crises multiples qui appellent une assistance d'urgence, il arrive que les responsables de l'aide, ayant à parer au plus pressé, considèrent que les problèmes des femmes viennent au second rang.

/...

(Mme Capeling-Alakija)

A cela UNIFEM répond en citant des faits précis : les trois quarts des 19 millions de réfugiés que compte le monde sont des femmes et les enfants qui sont à leur charge.

22. C'est pourquoi UNIFEM a signé avec le HCR un mémorandum d'accord, aux termes duquel les deux organisations coopéreront plus étroitement pour sensibiliser le public au sort des femmes réfugiées. Le Fonds collabore par ailleurs étroitement avec le PNUD pour veiller à ce que les besoins des femmes soient pleinement pris en considération dans l'action que mène le Programme.

23. UNIFEM participe activement à la préparation de la Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing, en 1995. Son souhait est de voir les organisations et les réseaux de femmes jouer un rôle actif dans le mandat des nouvelles institutions qui seraient créées à la suite de cette conférence, et du Sommet mondial pour le développement social.

24. A cet effet, UNIFEM a lancé des programmes dans le monde en développement pour que les femmes puissent acquérir les compétences en matière de gestion et de négociation qui leur permettront d'intervenir au niveau de la prise de décision : en Afrique, le Fonds a lancé un programme novateur au terme duquel des jeunes femmes pourront être envoyées dans des institutions des pays voisins pour en guider les activités; en Asie, il a lancé un programme visant à inculquer à des formateurs expérimentés des compétences en matière de négociation, qu'ils pourront communiquer à leur tour à de nombreuses organisations féminines locales. En Amérique latine, UNIFEM collabore avec des instituts péruviens et brésiliens dans le cadre d'un programme de formation à une gestion qui tienne compte du rôle spécifique des femmes.

25. UNIFEM par ailleurs étend son champ d'action, en passant de domaines traditionnellement "féminins", comme l'agriculture et la sécurité alimentaire, à des domaines où la femme était généralement exclue, comme le commerce international.

26. UNIFEM considère que son rôle n'est pas de mettre en avant les "problèmes des femmes", mais que les femmes sont au centre des problèmes les plus graves d'aujourd'hui, sachant très bien que ces problèmes ne seront pas résolus par la simple inclusion des femmes dans le processus de solution, mais convaincu que si elles en sont exclues il n'y aura aucun espoir de les résoudre.

27. Dans ses efforts, UNIFEM a bénéficié d'une aide importante; la Directrice du Fonds tient à ce sujet à remercier les principaux pays donateurs qui ont considérablement accru leur aide en 1993 et se félicite du soutien sans défaillance apporté par divers pays en développement, malgré la crise économique qui les frappe. A quoi, il faut ajouter également les nombreuses organisations de femmes et les ONG qui ne ménagent ni leur temps, ni leurs ressources. Deux nouveaux comités nationaux d'UNIFEM ont été créés, ce qui porte leur nombre à 15. Les efforts faits par UNIFEM pour gérer au mieux son action portent des fruits puisque depuis 1988, les donateurs ont triplé leurs contributions au Fonds. En conséquence, il peut se vanter d'avoir multiplié par plus de 200 % ses activités.

(Mme Capeling-Alakija)

28. UNIFEM continuera à se battre partout pour faire en sorte que les femmes aient non seulement une place dans les programmes mondiaux mais qu'elles aient en plus le droit de participer à l'élaboration de ces programmes.

Débat général

29. M. JARAMILLO (Colombie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, croit comprendre que la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable représente la position actuelle du Secrétaire général sur les bureaux provisoires des Nations Unies et que ce dernier présentera, dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 par la Cinquième Commission, des propositions de financement correspondantes.

30. Les propositions du Secrétaire général, manquant de clarté, l'Assemblée se doit d'orienter les travaux du Secrétariat. Il lui faut donc, dans l'immédiat, réaffirmer la résolution 47/199 qu'elle a adoptée à l'issue de l'examen triennal des activités opérationnelles un an auparavant. Cette résolution, qui permet une certaine marge de manoeuvre, répond, dans le détail et tant sur le plan des programmes que sur le plan administratif, aux besoins de tous les pays bénéficiaires, y compris ceux dans lesquels ont été établis des bureaux provisoires.

31. Plus que dans aucun autre domaine, il appartient ici au Secrétariat non pas de formuler des propositions novatrices mais bien de donner effet aux dispositions adoptées. Point n'est besoin d'accorder à ce que l'on a appelé jusqu'ici les "bureaux provisoires" des attributions différentes de celles qui ont été définies pour les autres bureaux car il s'agit là, tout simplement, de bureaux des Nations Unies.

32. Il est tout aussi peu justifié de donner aux chefs de ces bureaux des titres ronflants tels que "représentant des Nations Unies", qui introduisent un élément d'ambiguïté et vont à l'encontre des dispositions de la résolution 47/199 par laquelle l'Assemblée demande que le renforcement du système des coordonnateurs résidents n'alourdisse pas la bureaucratie. Les paragraphes 38 à 40 de cette résolution définissent les attributions des coordonnateurs résidents de manière suffisamment large pour permettre d'atteindre les objectifs d'efficacité et de coordination. Il est donc indispensable aujourd'hui de mettre un terme à des manoeuvres politiciennes et de s'attacher davantage à mettre en oeuvre ces dispositions.

33. Ces mêmes dispositions sont compatibles avec celles qui concernent l'aide humanitaire et l'information, et les résolutions 46/182 et 47/73 de l'Assemblée font qu'il est inutile et indésirable de prendre des mesures spéciales concernant les pays où ont été implantés des bureaux provisoires. De même, les activités d'ordre politique doivent passer par les voies bien établies, qui sont clairement distinctes des dispositifs mis en place pour l'exécution des activités opérationnelles, l'aide humanitaire et l'information. Ici encore, il serait inutile de prendre de nouvelles mesures, l'Assemblée devant réaffirmer la validité des décisions qu'elle a déjà prises. Ce sont donc ces dernières qui doivent guider les accords que le Secrétaire général pourrait conclure avec les

(M. Jaramillo, Colombie)

gouvernements intéressés concernant les droits de l'homme, la diplomatie préventive ou les activités de maintien de la paix. L'on pourra ainsi sauvegarder, au bénéfice de tous les pays, le patrimoine politique que constituent la diversité et la compatibilité des mandats de l'Organisation. L'expérience des dernières années montre que c'est précisément alors que le monde connaît des mutations profondes qu'il faut réaffirmer l'équilibre institué entre les dispositifs permettant de promouvoir le développement et fournir une assistance humanitaire et ceux visant à sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

34. Au vu de ce qui précède, les délégations du Groupe des 77 et de la Chine oeuvreront en faveur de l'adoption d'une résolution réaffirmant les principes fondamentaux qui ont été adoptés par l'Assemblée en matière d'activités opérationnelles et sur la base de laquelle la Cinquième Commission devra étudier les modalités de financement des bureaux provisoires.

35. Le Groupe des 77 et la Chine réaffirment leur volonté de coopérer avec les pays où ont été établis des bureaux provisoires et leur détermination à continuer, avec les autres Membres de l'Organisation, à fournir les directives qui s'imposent pour orienter l'action du Secrétariat.

36. M. URBAIN (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'il faudra prendre, au cours de la session en cours une décision sur la question de la restructuration dans les secteurs économique et social, ce qui implique une approche de fond, nouvelle et plus efficace, en ce qui concerne les organes exécutifs des divers organismes et institutions des Nations Unies. Il se félicite à ce sujet du débat utile tenu dans le cadre de la dernière session du Conseil économique et social avec les secrétaires exécutifs des diverses organisations chargées des activités opérationnelles et estime qu'il faudrait organiser périodiquement des rencontres informelles de ce type.

37. Le problème dont il faut débattre est celui de la suite donnée à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et l'Union européenne reste préoccupée par son application réelle. Elle ne constate en effet qu'un léger progrès en ce qui concerne le renforcement du système des coordonnateurs résidents et espère que les prochaines nominations incluront davantage de représentants d'autres fonds et programmes des Nations Unies. L'Union européenne considère en outre que, vu la difficulté qu'il y a à définir la notion de l'évaluation de l'approche-programme et l'exécution nationale, il faudra déployer un maximum d'efforts en vue d'une harmonisation du système.

38. L'intervenant estime que la note de stratégie nationale sera un outil essentiel qui permettra au système des Nations Unies de répondre efficacement aux besoins des pays bénéficiaires.

39. L'Union européenne considère qu'il est indispensable que la résolution 47/199 soit appliquée de façon satisfaisante, étant donné l'importance que revêtent les activités opérationnelles. Les Etats membres auront des difficultés à justifier leurs contributions aux divers fonds et programmes, si on n'améliore pas le système d'évaluation et de contrôle.

(M. Urbain, Belgique)

40. La résolution 47/199 de l'Assemblée demande une modification des procédures d'évaluation des apports et des résultats correspondants. Il apparaît toutefois que le système des Nations Unies se contente souvent de mesurer le succès d'un programme à l'aune des activités que l'on ajoute. Or les programmes des Nations Unies doivent, à l'instar des programmes d'assistance de l'Union européenne, être jugés de façon sérieuse, c'est-à-dire par les résultats obtenus. L'Union européenne est également préoccupée par l'insuffisance du personnel permanent affecté aux unités opérationnelles et espère que cette question sera examinée à titre prioritaire.

41. En ce qui concerne l'intégration du Bureau des services d'appui aux projets dans le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, la question essentielle est de maintenir l'efficacité de cet organe. Il semblerait cependant que certaines questions clefs – des règles concernant le recrutement des experts et les achats de matériel, le transfert du personnel dudit département au sein du Bureau et le financement de celui-ci, par exemple – ne soient pas toujours résolues. Il est évident qu'il faut étudier de près les modalités de fonctionnement du futur bureau, vu sa vulnérabilité aux forces du marché. C'est pourquoi l'Union européenne est d'avis qu'il faut envisager sérieusement de reporter cette intégration au 1er janvier 1995.

42. M. FERNANDEZ de COSSIO DOMINGUEZ (Cuba), se référant à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, rappelle qu'elle est le résultat équilibré de négociations difficiles menées à l'occasion de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies. Cet équilibre serait rompu si l'on essayait de faire pression pour en modifier tel ou tel point, ou si l'on prétendait revenir sur le système des coordonnateurs résidents.

43. La délégation cubaine a étudié en détail les propositions du Secrétaire général concernant les activités opérationnelles dans sept pays Membres de l'Organisation et pense que ce serait une erreur de traiter de façon discriminatoire la présence des Nations Unies dans ces pays. Si l'on revient sur cette question, c'est parce qu'il est nécessaire de prendre une décision claire sur la création de nouveaux bureaux. A ce sujet, l'intervenant rappelle que l'un des principes fondamentaux de l'assistance technique des Nations Unies est le principe de l'universalité. Il n'est pas question d'y revenir pas plus que remettre en cause le régime actuel des coordonnateurs résidents.

44. La résolution 47/199 a reconnu que le système des Nations Unies a un rôle à jouer dans l'aide apportée aux pays qui se lancent dans des réformes économiques et sociales profondes. Tout en demandant que soit adoptée une approche intégrée, unifiée et rentable, elle n'a jamais recommandé de modifier le système des coordonnateurs résidents. Bien au contraire, elle a rappelé la résolution 34/213 de l'Assemblée générale où il est expressément indiqué que les fonctions du coordonnateur résident portent exclusivement sur les activités opérationnelles. Elle a en outre rappelé la résolution 46/182 où sont assignées au coordonnateur résident des tâches en matière d'assistance humanitaire en cas d'urgence.

45. C'est de ces bases que doit partir le Secrétaire général quand il s'agira de faire appliquer la résolution 47/199 et de créer de nouveaux bureaux.

/...

(M. Fernandez de Cossio Dominguez, Cuba)

46. Chacun reconnaît qu'il faut améliorer l'efficacité et la coordination. Tel est l'esprit de la résolution 47/199 et il faut veiller à ce qu'il soit respecté intégralement.

47. Toute autre est l'intention de créer un nouveau type de représentant du Secrétaire général. La représentation des Nations Unies sur le terrain a été déjà bien précisée et délimitée par les Etats Membres. Plusieurs délégations ont déjà fait valoir que l'introduction d'une dimension politique en la matière violerait le principe de la neutralité. Cuba souscrit pleinement à ce point de vue.

48. Cuba accepte la création de bureaux dans tous les pays qui en feront la demande, en respectant le principe de l'universalité et de la non-discrimination et appuie tout effort visant à une plus grande efficacité et une meilleure coordination mais elle s'oppose à toute tentative de modification du système des coordonnateurs résidents, tel qu'il a été clairement défini par l'Assemblée générale.

49. M. ARELLANO (Mexique), Vice-Président, prend la présidence.

50. M. DEBADECHE (Algérie) réaffirme la validité des principes fondamentaux sur lesquels doivent reposer les activités opérationnelles, énoncés dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. Ces dernières ne devraient avoir pour seul but que d'appuyer les structures des Nations Unies sur le terrain et renforcer l'action et les efforts des pays en développement conformément à leurs priorités, spécificités et stratégies nationales de développement.

51. S'il faut se féliciter des efforts déployés en vue de redynamiser les activités opérationnelles, d'harmoniser les programmes des différents fonds et institutions des Nations Unies et de renforcer le système des coordonnateurs résidents, l'on ne peut que s'inquiéter de la baisse constante des ressources consacrées au financement de ces activités au cours des dernières années. C'est ainsi qu'en 1993, les contributions versées au PNUD étaient de 15 % inférieures à celles de 1992 et que l'aide publique au développement, si elle a augmenté en volume, a en revanche baissé, exprimée en pourcentage du PNB des pays donateurs. Or, les activités opérationnelles constituent l'instrument privilégié permettant de traduire en actes les mandats des organismes des Nations Unies chargés des activités de développement économique et social. C'est dire que c'est sur le terrain que le système des Nations Unies a son rôle le plus critique à jouer.

52. Si personne ne met en doute la nécessité de revitaliser les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social, il n'en demeure pas moins que la finalité recherchée à travers cette réforme fait l'objet aujourd'hui d'une analyse différente, pour ne pas dire divergente, de la part des différents partenaires au développement. Pour les pays en développement, la restructuration de l'ONU devrait permettre à l'Organisation de s'adapter aux nouvelles exigences de développement, particulièrement en cette conjoncture marquée par la raréfaction du financement à des conditions favorables et alors que la plupart de ces pays sont engagés dans des politiques d'ajustement économique et des réformes institutionnelles. Il est donc indispensable de conclure rapidement le processus de restructuration et de revitalisation. Pour

(M. Debadeche, Algérie)

gagner en crédibilité, l'action des Nations Unies en faveur de la coopération pour le développement devra reposer sur des mécanismes appropriés garantissant un financement adéquat, prévisible, continu et mieux assuré des activités opérationnelles. De tels mécanismes devront être mis en place sans délai.

53. M. ISAKOV (Fédération de Russie) dit qu'il est indispensable d'adopter une approche intégrée des problèmes relatifs à la coopération internationale au service du développement; il faut à ce sujet dûment tenir compte des facteurs économiques, écologiques, technologiques, démographiques et autres, et affirmer la priorité absolue du développement harmonieux de la personne humaine.

54. Ces objectifs et principes doivent être pris en compte dans les activités opérationnelles des Nations Unies et orienter le processus de ces activités dans le contexte de la restructuration générale des secteurs social et économique de l'ONU.

55. Si la mise au point d'un nouveau concept global en matière d'activités opérationnelles n'est pas encore arrêtée, on peut toutefois déjà noter un niveau d'accord élevé entre les membres de la communauté mondiale en ce qui concerne ses principaux paramètres. Il faudra améliorer le niveau des organes directeurs des fonds et programmes, renforcer la coordination interinstitutions en ce qui concerne notamment les fonctions correspondantes des coordonnateurs résidents, concentrer les ressources sur les programmes et projets prioritaires concrets et resserrer les liens avec les institutions de Bretton Woods. L'harmonisation des cycles de programmation des organismes de financement du système, l'amélioration de la coopération avec les ONG, et le renforcement de la présence des organisations correspondantes au niveau local constituent un potentiel important pour l'amélioration de l'efficacité des activités opérationnelles.

56. A ce sujet, le processus d'élargissement des activités opérationnelles par de nouvelles approches visant à améliorer leur efficacité s'accélère. A en juger par les travaux déjà réalisés, notamment par le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, on constate que la mise en oeuvre de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale a déjà commencé, en ce qui concerne notamment l'amélioration de la coordination de l'aide extérieure, la responsabilité accrue des pays bénéficiaires concernant son utilisation et l'introduction de l'approche-programme.

57. L'activité menée par les organismes des Nations Unies dans les pays en transition revêt une importance particulière pour la délégation russe; elle apporte en effet un soutien important aux efforts déployés en matière de réforme économique. Il s'agit en premier lieu de fournir une aide sous forme de services d'experts et de consultants pour la mise en place d'infrastructures institutionnelles pour les relations de marché, de former du personnel de gestion, et de renforcer les relations commerciales. La coopération avec les fonds et programmes des Nations Unies dans les domaines concrets de l'enfance et de la maternité, de la population et de la réduction des coûts sociaux des réformes de marché présentent également un intérêt pour la Russie; le pays espère que le système des Nations Unies encouragera son intégration dans l'économie mondiale, notamment en l'aidant à devenir membre à part entière du GATT.

(M. Isakov, Fédération de Russie)

58. A cet égard, la délégation russe accueille favorablement la décision prise par le Conseil d'administration du PNUD à sa quarantième session dans sa résolution 1993/15 sur la coopération technique à l'appui du passage à une économie de marché et à la démocratie dans les pays d'Europe orientale et centrale et dans la Communauté d'Etats indépendants. L'élaboration d'une stratégie du PNUD concernant l'aide aux économies en transition, prévue dans ladite résolution, revêt une importance particulière. A ce sujet, la planification et la coordination des activités du système des Nations Unies devraient permettre d'améliorer considérablement leur efficacité, compte tenu notamment des ressources extrêmement limitées allouées à ce groupe de pays.

59. Il est encourageant de constater que, dans les pays en transition, le PNUD accorde une importance particulière au renforcement des capacités nationales et à la création de mécanismes de gestion, aux mesures de privatisation, à la gestion des entreprises dans les conditions de marché, et au développement des ressources humaines.

60. La délégation russe compte que l'élément "écologique" occupera une place importante dans le programme de travail du PNUD en Russie et dans les autres pays de la CEI. C'est dans cette voie que s'oriente notamment la résolution 1993/13 du Conseil d'administration du PNUD concernant la coopération régionale pour la protection des écosystèmes vulnérables, notamment dans la mer Caspienne. Il est également à espérer que le PNUD contribuera, sous une forme ou une autre, au règlement des problèmes causés par la catastrophe de Tchernobyl.

61. La Russie exprime sa gratitude à l'UNICEF pour les efforts énergiques qu'il déploie afin de contribuer au règlement des problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les pays en transition en ce qui concerne l'enfance et la maternité de même qu'aux divers pays qui ont soutenu son action, notamment en Russie, et aux autres organismes et programmes, comme l'ONUDI, Habitat, le Programme des Volontaires des Nations Unies et le FNUAP, qui apportent également une aide importante. La Russie est prête en particulier à collaborer sur le plan pratique avec le FNUAP en vue d'améliorer sa situation démographique.

62. M. SY (Observateur de l'Organisation de l'unité africaine) dit que, depuis l'adoption par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA de la Déclaration sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux dans le monde, l'OUA a défini trois nouveaux domaines d'action prioritaires. Le premier a trait au règlement pacifique des multiples conflits qui entravent l'action de développement et l'OUA a déjà mis en place un mécanisme à cet effet. Le deuxième concerne la promotion du processus de transition démocratique et a pour objet de créer un environnement stable qui libère les énergies créatrices en faveur du développement. Le troisième porte sur l'accélération du processus d'intégration économique par la mise en place graduelle de la Communauté économique africaine. Or, la mise en oeuvre de ces actions prioritaires nécessite non seulement des efforts soutenus de la part des pays africains mais encore un appui conséquent de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies en particulier.

63. Cela explique l'importance que l'OUA accorde aux activités opérationnelles de développement et à la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne le PNUD, le Conseil des ministres

(M. Sy)

de l'OUA a noté avec satisfaction le soutien apporté par cet organisme aux pays africains et à leurs organisations sous-régionales et régionales. Il a souligné l'importance des activités menées par le PNUD, notamment la réalisation des études prospectives nationales à long terme et la mise en oeuvre de l'Initiative pour le renforcement des capacités en Afrique. Il a toutefois noté avec préoccupation la réduction considérable des ressources financières dans le cadre du cinquième cycle de programmation et l'impact négatif que cela aurait sur l'Afrique et en particulier sur le programme régional. Le Conseil a donc exhorté tous les Etats membres à augmenter de façon substantielle leurs contributions à cet organisme destinées à l'Afrique et à compléter les efforts des Etats membres de l'OUA.

64. Les défis d'aujourd'hui sont trop importants pour qu'on laisse des institutions comme le PNUD et l'UNICEF manquer de ressources. Si l'ONU a pour tâche prioritaire la prévention et le règlement des conflits, la multiplication de ces derniers montre qu'il faut s'attaquer à leurs causes profondes, qui sont d'ordre économique et social. Autrement dit, l'Agenda pour la paix doit non pas compléter l'Agenda pour le développement mais bien reposer sur lui. C'est seulement de la sorte que les énormes ressources aujourd'hui investies dans les opérations de maintien de la paix permettront d'atteindre les objectifs de paix et de stabilité durables.

65. M. NAADJIE (Ghana) dit que la communauté internationale doit renforcer son action afin d'améliorer l'efficacité des activités opérationnelles dans le système des Nations Unies. Les conséquences sociales et politiques de la stagnation économique se reflètent dans l'ensemble du monde en développement, suscitant de nouveaux défis pour l'ONU qui doit maintenant jouer un rôle central compte tenu de son expérience unique dans le domaine du développement.

66. La résolution 44/221 de l'Assemblée générale, qui est au centre des principes régissant les activités opérationnelles, sert de cadre à la mise en oeuvre de l'assistance technique aux pays en développement. Elle contient un ensemble de principes généraux, de directives et de modalités pour la coordination et l'harmonisation des projets financés par le système de développement des Nations Unies. Mais tous n'ont pas fait l'objet de stratégies concrètes visant à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales en matière de développement. D'où la nécessité d'une répartition des responsabilités entre les divers organismes, avec la coordination des pays bénéficiaires.

67. L'interdépendance croissante des diverses dimensions du développement exige une action plus cohérente de la part du système des Nations Unies. Il faut adopter de nouvelles approches de la programmation des activités opérationnelles pour donner au système des Nations Unies les moyens de s'acquitter de ses tâches. La résolution 47/199 de l'Assemblée générale a reconnu les nouvelles dimensions du développement en réaffirmant la nécessité d'intégrer et de coordonner les processus de programmation du système des Nations Unies.

68. En ce qui concerne la coopération technique, l'environnement évolue rapidement, affectant profondément les pays en développement. On ne peut en effet s'attendre que les programmes et projets atteindront leurs objectifs, alors que les ressources à l'appui des efforts des pays en développement ne

/...

(M. Naadjie, Ghana)

cessent de diminuer. La notion même de développement continue de s'élargir, s'éloignant des indicateurs traditionnels de la croissance économique pour placer l'être humain et ses besoins fondamentaux au centre du processus. Il est donc urgent d'accroître les ressources aux pays en développement afin de les aider à surmonter leurs difficultés. La Déclaration sur la coopération économique internationale adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, a demandé que des ressources à des conditions de faveur soient allouées aux pays en développement afin de leur permettre de relever les défis des années 90. L'objectif convenu par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement et 0,15 % à l'assistance aux pays les moins avancés n'a pas été atteint. Le courant de ressources allouées aux activités opérationnelles de développement doit donc être considérablement accru.

69. L'affirmation de l'importance du développement humain a modifié les activités opérationnelles du système des Nations Unies, offrant une nouvelle base pour une approche intégrée des activités d'appui aux politiques nationales.

70. La question de la coordination des activités opérationnelles demeure un sujet de préoccupation. Leur efficacité exige que la coordination s'effectue en consultation avec les pays bénéficiaires, de sorte que l'impact du système de prestations des Nations Unies puisse être maximisé. Cette coordination systématique des activités opérationnelles est indispensable si l'on veut que les programmes entrepris dans ce cadre correspondent aux priorités et objectifs des pays en développement.

71. Il est plus urgent que jamais de rationaliser le volet opérationnel du système des Nations Unies afin d'améliorer l'efficacité des activités entreprises et des services fournis. La Deuxième Commission quant à elle devra proposer des mesures assurant une exécution effective des programmes et renforçant la coordination et l'harmonisation des activités de tous les organismes des Nations Unies dans la mise en place de capacités nationales.

72. M. KELLOWAY (Australie), parlant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, souligne que la résolution 47/199 de l'Assemblée générale contient de nombreux éléments fondamentaux au regard de l'efficacité du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il n'est donc pas nécessaire que l'Assemblée fournisse de nouvelles directives au Secrétariat. Il appartient à ce dernier, et particulièrement au Département de la coordination des politiques et du développement durable, d'appliquer ces dispositions dans leur intégralité et de veiller à ce que les mesures prises permettent d'atteindre les objectifs concrets qu'elles visent. Or, si quelques progrès ont été accomplis dans certains domaines, il n'en va pas de même en tout.

73. Il est particulièrement préoccupant de voir que l'on n'a guère progressé dans la création des comités des activités opérationnelles, prévus dans la résolution 47/199, qui devaient examiner les programmes proposés par les organismes de financement tels que le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP. Les délégations australienne, canadienne et néo-zélandaise ont l'intention de poser cette question chaque fois que ces organismes présenteront à leurs organes directeurs respectifs, en 1994, des propositions de programme.

(M. Kelloway, Australie)

74. Cet examen des programmes par les comités, outre qu'il donnera des résultats plus probants que la procédure actuelle qui consiste à passer par les services du siège, est également important au regard de la décentralisation, de la prise de décisions et de l'obligation redditionnelle. Le Secrétariat doit donc fournir le plus rapidement possible des informations sur les comités qui auraient été créés, en précisant les pays où ils ont été établis, la date de leur création et les grandes lignes de leur programme de travail. Les trois délégations adresseront une lettre dans ce sens au Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable.

75. Les trois délégations notent avec un grand intérêt les concepts avancés par l'Administrateur du PNUD concernant le développement humain durable et espèrent voir ces principes pris en compte dans les programmes du PNUD. La notion de développement humain durable doit également orienter la détermination des priorités de l'UNICEF et du FNUAP à la suite des évaluations externes récemment effectuées.

76. Les trois délégations ont participé activement aux efforts visant à renforcer les activités d'évaluation interne de l'UNICEF et du PNUD et veilleront à ce que ces organismes y consacrent toutes les ressources nécessaires dans l'intérêt des Etats Membres. Les fonds et programmes des Nations Unies doivent également s'acquitter de manière adéquate de leurs obligations redditionnelles et être en mesure de définir, avec précision, leurs responsabilités exactes du point de vue des politiques, des programmes, de l'administration et des finances. Cela sera facilité par la restructuration des activités de l'ONU dans les secteurs économique et social, qui doit être rapidement menée à bien. C'est alors seulement que l'on pourra s'atteler à cette tâche fondamentale qu'est l'articulation de l'Agenda pour le développement.

77. M. SIEBER (Observateur de la Suisse) dit que les instruments mentionnés dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale offrent au système des Nations Unies diverses options utiles qui lui permettront d'améliorer ses capacités opérationnelles et son impact sur le terrain. Il appuie résolument les efforts en cours, de caractère pragmatique, visant à tester de nouvelles approches, comme la note de stratégie nationale, les mécanismes de sélection des coordonnateurs résidents et les comités des Nations Unies sur le terrain. Il faudrait également tirer les enseignements des expériences récentes acquises dans le cadre de l'exécution nationale et de l'approche-programme.

78. En ce qui concerne les activités entreprises jusqu'à présent, les premières informations provenant de l'atelier organisé à Turin par le Centre de formation de l'OIT sur la note de stratégie nationale sont encourageantes; les échanges fructueux qui ont eu lieu à cette occasion entre des représentants nationaux de haut niveau et des équipes des Nations Unies confirment l'utilité de cette approche. Il faut également mentionner l'évaluation de l'UNICEF, autre initiative visant à améliorer l'efficacité des activités opérationnelles des Nations Unies; l'application de ses recommandations devrait contribuer à améliorer la prestation de services et la qualité des efforts en matière de renforcement des capacités déployés par l'ensemble du système.

(M. Sieber)

79. S'agissant de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, il serait préférable de concentrer les efforts sur les modalités d'application de réformes rationnelles dans les mécanismes intergouvernementaux. Ces changements devraient être acceptables pour tous les pays participants et pourraient établir la base d'un processus évolutif.

80. L'ONU a un rôle important à jouer dans la coopération multilatérale au service du développement. Il faut donc espérer qu'un accord pourra se faire à la session en cours sur la question de savoir ce que constitue une action effective en vue de renforcer l'efficacité du système de développement des Nations Unies.

81. En ce qui concerne la question des bureaux provisoires des Nations Unies, le Gouvernement suisse souscrit sans réserve à une approche coordonnée du système des Nations Unies, telle qu'énoncée dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, laquelle renforce ce concept en exigeant du système qu'il augmente le nombre de locaux communs et en créant des comités des Nations Unies sur le terrain. Plus important, la résolution réaffirme que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent être entreprises conformément aux stratégies et priorités nationales des pays concernés. Il est évident que le pays d'accueil a un rôle décisif à jouer lorsqu'il s'agit de définir la présence des Nations Unies. C'est à l'Assemblée générale qu'il devrait, compte tenu de l'expérience acquise, incomber de déterminer les modalités du rôle ultérieur de ces bureaux, de préférence dans le contexte du prochain examen triennal des activités opérationnelles.

82. M. Mongbe (Bénin), Prédident, reprend la présidence.

83. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, se félicite des progrès réalisés dans l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, instrument utile pour améliorer la qualité des activités de développement des Nations Unies sur le terrain. Il faut poursuivre les efforts afin d'assurer rapidement sa mise en oeuvre intégrale.

84. Les différentes unités du système de développement des Nations Unies devraient renforcer l'intégration de leurs approches sur le terrain dans le cadre des politiques et stratégies nationales de développement et sous la direction du coordonnateur résident. Il est indispensable de procéder à des échanges d'informations dans l'ensemble du système et de mettre au point des approches communes. Il faudrait par ailleurs accélérer les travaux sur l'harmonisation des cycles de programmation des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies.

85. Les notes de stratégie nationale constituent une initiative d'un grand intérêt. Les coordonnateurs résidents et les pays bénéficiaires sont en effet ainsi dotés d'un nouvel instrument permettant de coordonner les divers programmes d'assistance et, partant, de renforcer la coopération en matière de développement. Il est urgent d'appliquer cette initiative car on ne peut conserver un système de développement fragmenté où les efforts se chevauchent. Il est impératif que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies se conforment pleinement aux recommandations de la résolution

(M. Huslid, Norvège)

47/199 de l'Assemblée sur le terrain. Les pays bénéficiaires devront tirer pleinement avantage des notes de stratégie nationale dans leurs efforts visant à intégrer les activités financées par les Nations Unies dans leurs programmes nationaux.

86. D'autres mesures devront être prises afin de renforcer le rôle du coordonnateur résident et de mieux coordonner l'intervention des Nations Unies, suite aux demandes des pays en développement. Il est indispensable que les institutions spécialisées, les programmes et les fonds participent pleinement sur le terrain à tous les aspects du système du coordonnateur résident, compte tenu des priorités nationales. Il faut en outre renforcer la coordination entre le système de développement des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

87. Parmi les autres éléments clefs de la résolution 47/199, on mentionnera l'approche-programme et l'exécution nationale des activités opérationnelles. Il est souhaitable que ces approches fassent l'objet d'une interprétation commune car cela permettra d'améliorer la qualité des activités de développement. Les institutions spécialisées, fonds et programmes doivent promouvoir l'application de l'approche-programme et de l'exécution nationale sur la base de directives à l'échelle du système. A ce sujet, la modalité de l'exécution nationale doit être appliquée compte tenu de la spécificité des différents pays bénéficiaires, de leurs capacités, de leurs besoins et de leurs priorités. Il faut en outre mettre en place les capacités nationales nécessaires pour que ces pays puissent faire un usage optimal de l'exécution nationale.

88. Les pays nordiques se félicitent que, parmi les recommandations de la résolution 47/199 de l'Assemblée, figure la nécessité de renforcer l'appui des Nations Unies au développement humain. Le système des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les pays bénéficiaires devraient à cet égard allouer une partie plus importante de leur budget de développement à cet aspect.

89. Pour accroître l'impact des activités de développement du système, il est indispensable de mettre rapidement en oeuvre les recommandations de la résolution 47/199. La réforme de la direction et des structures de financement des activités opérationnelles des Nations Unies sont d'autres conditions indispensables au renforcement du système de développement.

90. S'agissant du suivi du Sommet mondial pour les enfants, les pays nordiques espèrent vivement que l'impulsion créée à cette occasion pourra être maintenue; ils se félicitent de l'élaboration de plans d'action par de nombreux pays et espèrent que des plans de suivi pourront rapidement être élaborés. Il est indispensable que les plans en faveur des enfants soient intégrés dans les stratégies de développement nationales et reflétés dans les processus budgétaires. Dans le cadre du système des Nations Unies, tous les organismes doivent suivre l'application du programme établi à cette occasion. Il faut se féliciter à ce sujet des travaux déjà entrepris, notamment par le PNUD et l'UNICEF, afin de coordonner et de synthétiser les plans d'action nationaux en faveur des enfants et les plans sur le développement humain, en coopération avec les gouvernements nationaux.

91. M. RONNEBERG (République des îles Marshall) dit que son pays a beaucoup profité des activités opérationnelles pour le développement, notamment de celles du Programme des Volontaires des Nations Unies et du PNUD. Depuis plus de 10 ans le Programme des Volontaires joue, avec une efficacité toujours plus nette, un rôle éminent dans le développement économique et social des îles Marshall. Ces Volontaires ont très utilement concouru à diverses activités dans le secteur public. De un en 1983, leur nombre est passé à 12 en 1993, et passera sans doute à 15 en 1994. On peut citer les emplois suivants : technicien du froid, comptable, agronome, dentiste, spécialiste de vulgarisation agricole, spécialiste des programmes scolaires, économiste, statisticien, ingénieur, spécialiste de l'éducation nutritionnelle et membres de divers corps de métier. Plusieurs organismes de financement extérieur ont financé les services des Volontaires dépêchés aux îles Marshall : le FNUAP, l'UNICEF et la Banque asiatique de développement. L'OIT a aidé à formuler les projets concernés. Cette augmentation du Programme des Volontaires des Nations Unies n'a été possible que grâce à une adaptation de l'indemnité mensuelle de subsistance au coût de la vie aux îles Marshall. D'autres organismes des Nations Unies, et notamment le PNUD, ont largement contribué au développement des îles Marshall. Plusieurs projets sont en cours. Le bureau du PNUD à Suva (Fidji) connaît des difficultés logistiques et pour les résoudre il serait souhaitable d'augmenter les fonds qui y sont affectés.

92. L'intervenant voit dans ces exemples une illustration des avantages concrets des activités des Nations Unies, qui restent d'un coût raisonnable. Il déplore les difficultés financières des organismes de financement et espère pourtant que leurs activités s'étendront, en raison de l'influence positive qu'elles ont sur le développement de son pays.

La séance est levée à 13 h 15.